



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 mars 2023  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

Soixante-septième session

6-17 mars 2023

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

### **Débat d'expertes : innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles**

#### **Résumé de la présidence**

1. Le 14 mars 2023, la Commission de la condition de la femme a tenu un débat d'expertes sur le thème « Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». Les participantes et participants ont échangé leurs points de vue, leurs expériences et leurs idées sur le sujet, en mettant l'accent sur la nécessité de combler le fossé entre les femmes et les hommes et de veiller à ce que tout le monde, y compris les femmes et les filles handicapées et celles qui vivent en milieu rural, aient un accès égal à l'information et aux occasions. La Vice-Présidente de la Commission, Antje Leendertse (Allemagne), a ouvert le débat en soulignant l'importance de la technologie pour la réalisation de progrès dans les domaines de la santé et de l'éducation, tout en mettant en garde contre la perpétuation des préjugés et des inégalités entre les femmes et les hommes à travers les outils numériques.

2. Six expertes ont participé à ce débat : la Directrice exécutive de Research ICT Africa, Alison Gillwald ; la Rectrice de la Business and Technology University (Géorgie), Nino Enukidze ; la Cofondatrice et Directrice générale de Superr Lab, Elisa Lindinger ; la Directrice exécutive de IT for Change, Anita Gurumurth ; la Rapporteuse spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les femmes et les filles, Reem Alsalem ; et la Secrétaire générale pour les droits humains, la gérontologie communautaire, le genre et les politiques de soins de l'Instituto Nacional



de Servicios Sociales para Jubilados y Pensionados de l'Argentine, Mónica Roqué. Les représentantes et représentants de 16 États Membres et de 6 organisations de la société civile ont également participé aux discussions.

### **Contexte**

3. Les innovations dans le domaine des technologies numériques peuvent améliorer considérablement la vie des femmes et des filles en leur permettant d'avoir accès à l'information, à l'éducation et aux compétences, en créant des possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat et en améliorant l'accès aux soins de santé. Cependant, à l'échelle mondiale, 259 millions de femmes de moins que d'hommes ont accès à Internet, ce qui montre bien les écarts existants entre les genres, qui ont été encore creusés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela donne lieu à une transformation numérique inégale. Les femmes et les filles ne participent toujours pas pleinement à la société du numérique mondiale, preuve qu'il est indispensable de lancer des initiatives visant à réduire la fracture numérique entre les femmes et les hommes et à garantir une connectivité en ligne inclusive, sûre et abordable.

4. Si l'accès à Internet et aux données ouvre de nouvelles perspectives et permet d'améliorer les résultats sociaux et économiques, les plateformes numériques véhiculent des préjugés de genre et perpétuent les inégalités. Les femmes, les filles et les personnes handicapées et marginalisées sont exposées à la discrimination, à la désinformation et à la violence en ligne. Les compétences numériques et l'égalité d'accès aux connaissances permettront aux femmes et aux filles de prendre des décisions éclairées sur leurs droits et de participer réellement à une société de la technologie. Il est nécessaire d'adopter des approches intersectionnelles et tenant compte des questions de genre qui s'attaquent aux stéréotypes et aux normes sociales traditionnels en matière de genre.

### **Comblent les lacunes sur le plan des connaissances et remédier à l'écart entre les genres pour faire progresser l'égalité des genres dans les domaines de l'innovation et des changements technologiques, et de l'éducation à l'ère du numérique**

5. La réalisation des droits humains des femmes et des filles est essentielle pour leur permettre de participer activement à la transformation numérique et à l'adaptation technologique. Il est essentiel de garantir l'inclusion dans le processus décisionnaire des femmes et des filles, en particulier celles vivant en milieu rural, les femmes handicapées et les femmes autochtones. Il est nécessaire de promouvoir la participation des femmes et des filles dans l'espace numérique si nous voulons que les changements technologiques favorisent l'avancement des femmes et l'égalité des genres.

6. Les plateformes numériques et l'innovation jouant un rôle dans la réalisation du développement durable, il est essentiel de promouvoir une plus grande participation des femmes dans les sciences et les technologies. Remettre en question la prédominance des hommes dans ces professions contribuera à réduire la fracture numérique entre les femmes et les hommes et à éliminer les préjugés de genre dans les carrières liées aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques. Les femmes devraient être associées à toutes les étapes de la création, du développement et de la gouvernance des technologies afin de garantir une participation significative à la société du numérique et de parvenir à l'égalité des genres.

7. Il est prioritaire de s'attaquer aux mécanismes et structures des plateformes en ligne qui exacerbent la violence sexuelle et la violence de genre. Non seulement les outils numériques ne doivent pas véhiculer de stéréotypes et de préjugés de genre,

mais ils doivent aussi être sûrs, exempts de harcèlement, de cyberintimidation et de discrimination, et accessibles à toutes les personnes, quels que soient leur genre ou leur origine. Les politiques nationales doivent se concentrer sur une plus grande sécurité et sur la déconstruction des préjugés et des stéréotypes de genre afin d'empêcher la perpétuation de cette violence.

8. Les politiques nationales doivent donner la priorité à la formation aux technologies de l'information et des communications afin que chacun ait accès aux outils numériques et puisse les utiliser. Comblent le fossé entre les zones rurales et urbaines en mettant en place des mécanismes tels que les fonds de solidarité numérique peut être un moyen d'offrir de nouvelles perspectives aux femmes et aux filles et d'améliorer leur accès à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi.

9. À l'ère du numérique, la participation réelle de toutes les femmes et filles dépend de l'accès à Internet et aux appareils technologiques. Ce n'est qu'en ayant pleinement accès à l'information, aux données et aux connaissances que les femmes et les filles peuvent prendre des décisions informées concernant leurs droits sexuels et procréatifs, et contribuer au leadership technologique et à l'innovation numérique. Les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur industriel et les individus doivent agir collectivement pour garantir une approche intergénérationnelle et intersectionnelle de la révolution numérique.

#### **La voie à suivre**

10. Les participantes et participants ont appelé à la création d'un fonds de solidarité numérique et à la réalisation d'enquêtes représentatives au niveau national sur l'utilisation des outils numériques ; à la collaboration entre les secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les universités et les établissements d'enseignement pour créer un avenir meilleur ; à la définition de règles concernant la responsabilité relative aux plateformes numériques pour empêcher la publication de contenus préjudiciables ; à l'adoption de politiques d'accès et d'utilisation des plateformes numériques qui sont transparentes et fondées sur les droits humains ; à l'élaboration de règles mondiales concernant les algorithmes et l'utilisation d'empreintes numériques afin de retirer les contenus à caractère violent, ainsi que la responsabilité transfrontalière s'agissant de la gouvernance des plateformes ; à l'exercice d'une pensée critique et à l'éducation pour permettre aux filles et aux adolescentes de négocier l'espace public ; à l'utilisation d'une approche intersectionnelle pour inclure les groupes marginalisés tels que les femmes du monde rural, les femmes handicapées, les femmes âgées et la communauté LGBTQ+. Il a été demandé aux pays d'inclure les personnes âgées dans leurs programmes d'inclusion numérique et de remédier au manque de travaux de recherche sur la violence de genre contre les femmes âgées.